

## COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE LE 19 JUIN 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SONASID s'est réunie le jeudi 19 juin 2025 à 10h30 au Twin Center, Tour A, 19<sup>ème</sup> étage, sous la présidence de M. Saïd Elhadi.

L'Assemblée Générale a examiné et a adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, a ainsi approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels que préalablement publiés, se soldant par un bénéfice net comptable de **150 864 565,87 dirhams**.

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de **39 dirhams par action**, qui sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de M. Eric Niedziela et M. Nico Dewachtere de leurs mandats d'administrateurs. En conséquence, elle a décidé de :

- Ratifier la cooptation de M. Alain Legrix de la Salle en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Eric Niedziela et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.
- Nommer M. Kristian Notebaert en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Nico Dewachtere et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

L'Assemblée Générale a également pris acte du changement des représentants de :

- CIMR, qui est désormais représentée par Mme Aida Alami Mejjati, en remplacement de M. Hassan Boulaknadal.
- MCMA, qui est désormais représentée par M. Larbi Lahlou, en remplacement de M. Hicham Belmrah.

Enfin, l'Assemblée Générale a ratifié le renouvellement du mandat de Mme Valérie Massin, en qualité d'administratrice pour une période de cinq (5) ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.